SNUDI FO 94 LA FORCE DE L'INDÉPENDANCE

L'Ecole syndicaliste 94

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public

Section du Val de marne

L'ECOLE SYNDICALISTE 94
numéro 245
avril mai juin 2017
Bulletin trimestriel de la section départementale du SNUDI-FO
CPPAP : 0717 s 07313
Directeur de la publication :
Marie-France CHICHE
Imprimé au siège

Lettre aux syndiqués

280 écoles du département, soit près de 2500 collègues ont signé la prise de position d'école proposée par le congrès du SNUDI-FO 94 pour 4 jours pour tous sur 36 semaines.

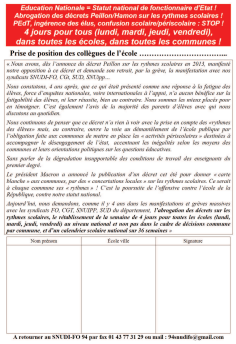
Education Nationale = Statut national de fonctionnaire d'Etat !
Abrogation des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires !
PEdT, ingérence des élus, confusion scolaire/périscolaire : STOP !
4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi),
dans toutes les écoles, dans toutes les communes !

Prise de position des collègues de l'école ……

« Nous avons, dès l'annonce du décret Peillon sur les rythmes scolaires en 2013, manifesté notre opposition à ce décret et demandé son retrait, par la grève, la manifestation avec nos syndicats SNUDI-FO, CGT, SUD, SNUipp…

Nous constatons, 4 ans après, que ce qui était présenté comme une réponse à la fatigue des élèves, force d'enquêtes nationales, notre internationales à l'appui, n'a aucun bénéfice sur la fatigabilité des élèves, ni leur réussite, bien au contraire. Nous sommes les mieux placés pour en témoigner. C'est également l'avis de la majorité des parents d'élèves avec qui nous discutons ou questions.

Nous continuons de penser que ce décret n'a rien à voir avec la prise en compte des «rythmes des élèves» mais, au contraire, ouvre la voie au démantèlement de l'école publique par l'obligation faite aux communes de mettre en place les « activités périscolaires » destinées à accompagner le désengagement de l'Etat, accentuant les inégalités selon les moyens des communes et leurs orientations politiques sur les questions éducatives.

Sans parler de la dégradation inacceptable des conditions de travail des assistantes du premier degré.

Le président Macron a annoncé la publication d'un décret cet été pour donner « carte blanche » aux communes, par dès « concertations locales » sur les rythmes scolaires. Ce serait à chaque commune ses « rythmes ». C'est la pourriture de l'offensive contre l'école de la République, contre notre statut national.

Aujourd'hui, nous demandons, comme il y a 4 ans dans les manifestations et grèves massives avec les syndicats FO, CGT, SNUipp, SUD, du département, **l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires, le rétablissement de la semaine de 4 jours pour toutes les écoles (lundi, mardi, jeudi, vendredi) au niveau national et non pas dans le cadre de décisions communes par commune, et d'un calendrier scolaire national sur 36 semaines ».**

Nom prénom	Ecole-ville	Signature

A retourner au SNUDI-FO 94 par fax 01 42 77 31 29 ou mail : 94snudifo@gmail.com

Dispensé de timbrage
Créteil RP
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE
Déposé le 13 juillet 2017

Rentrée de septembre 2017 14 communes à 4 jours dans le 94

Dans le Val-de-Marne, les écoles de 14 communes (sur 47) passeront à 4 jours de 6h sur 36 semaines. Il s'agit des communes suivantes : Ablon, Joinville, La Queue en Brie, Le Plessis Trévise, Limeil Brévannes, Mandres les Roses, Marolles, Noiseau, Ormesson, Périgny, Saint Maur, Santeny, Thiais, Villecresnes

Une lame de fond dans toute la France !

Si le décret « *Blanquer* » ouvre la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, de revenir à une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur 4 jours de 6 heures, pour autant le Ministre s'est refusé à rétablir une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national. Dans la continuité des décrets Peillon et Hamon qui ne sont pas abrogés, le décret «*Blanquer*», confirme les municipalités comme «maîtres d'œuvre» de la définition de l'organisation de la semaine scolaire. Et pourtant, malgré les intentions du Ministre, ce sont des milliers de communes qui passeront à 4 jours sur 36 semaines dès la rentrée : 60% des écoles du Val d'Oise, 75% des écoles de l'Ardèche… Une véritable lame de fond !

Cotisations syndicales

Les retardataires qui n'auraient pas encore renvoyé leur bulletin d'adhésion peuvent encore le faire (bulletin en PJ) et renforcer le poids du SNUDI-FO 94 vis-à-vis des autorités. Ils pourront alors déduire 66% de leur cotisation syndicale des impôts 2017. Attention maximum 5 chèques.

Non à l'école des territoires et des « majorités locales »

Dans la continuité des décrets sur les rythmes du gouvernement précédent, le décret «Blanquer» ouvre la voie à des calendriers locaux, par école, dépendant de chaque PEdT et des contingences territoriales. Dans ce cadre des maires annoncent qu'ils ne peuvent rien changer pour la rentrée prochaine et qu'ils souhaitent organiser une concertation locale (voire un référendum) pour suivre « l'exigence majoritaire ». Ils s'inscrivent ainsi dans la territorialisation de l'école : chaque commune définissant l'organisation locale de la semaine scolaire en fonction d'une « majorité locale… », conduisant à une logique d'explosion de l'Education nationale en autant de rythmes différents que de communes et de majorités locales.

A l'opposé, les milliers de collègues qui ont pris position par des motions d'écoles… exigent une organisation de la semaine scolaire unique nationalement, pour une norme nationale de 4 jours pour tous sur 36 semaines, seule à même de garantir le respect de notre statut d'enseignants fonctionnaires d'Etat et des droits qui y sont liés qui ne peuvent fluctuer en fonction des majorités locales et de garantir l'égalité des droits sur tout le territoire national pour les élèves.

Conseil Syndical de rentrée
Mardi 5/09 2017 à 18h30 précises à la MDS de Créteil

SOMMAIRE

Page 1 : 4 jours pour tous !
Page 2 : 4 jours pour tous !
Page 3 : phase ajustement du mouvement
Page 4 : EXEAT et stagiaires

Encartés

Bulletin d'adhésion
Compte rendu audience 8 juin

Pour nous contacter :
SNUDI-FO 94
Maison des syndicats
11/13 rue des archives
94000 CRETEIL
☎ 01 43 77 66 81
06 72 04 80 68
Fax 01 43 77 31 29
✉ 94snudifo@gmail.com
snudifo94.free.fr

4 Jours pour tous sur 36 semaines !

Une délégation du Bureau départemental du SNUDI-FO 94 a été reçue à notre demande par la DASEN et la Secrétaire Générale vendredi 30 juin à midi, juste avant le CDEN.La délégation était porteuse des près de 280 prises de position d'écoles, ce qui représente près de 2500 signatures de collègues du département (plus d'1 sur 3), pour :

- *4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines!*
- *Abrogation des décrets Peillon-Hamon sur les rythmes scolaires !*
- *Maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation!*
- *Abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire!*

Dans toutes les écoles, l'urgence est au rétablissement des 4 jours pour tous sur 36 semaines !
Comme cela a été indiqué lors de l'assemblée du 22 juin rassemblant 24 collègues de Vitry, représentants 13 écoles de la ville, réunis pour préparer la délégation intersyndicale (FO SNUipp CGT Sud) auprès du Maire de Vitry, sur l'exigence du retour à la semaine de 4 jours, lundi, mardi, jeudi, vendredi sur 36 semaines, il est indispensable *« de se rassembler et de se battre ensemble et en même temps et non pas commune par commune, mais au moins à l'échelle du département. »*
Aujourd'hui, comme il y a 4 ans, face à une dislocation-territorialisation de l'Education Nationale, il y a urgence.
Aussi le SNUDI-FO soutient la proposition qui a été faite *« que soit organisée une **assemblée départementale rassemblant des représentants des écoles des différentes communes du Val-de-Marne avec les organisations syndicales pour discuter des moyens à engager pour obtenir satisfaction pour les 4 jours pour tous sur 36 semaines**. »*

En 2 jours plus de 320 sur 450 enseignants de Champigny se prononcent pour un retour à des rythmes scolaires nationaux : 4 jours lundi mardi jeudi vendredi sur 36 semaines

Une délégation de 5 enseignants de Champigny avec les syndicats SNUDI-FO, CGT Educ action et SUD Education a été reçue jeudi 5 juillet par Madame Zelioli Maire adjointe à l'enseignement.

La délégation qui était porteuse de plus 320 signatures sur la pétition intersyndicale a insisté sur la volonté des enseignants de Champigny que l'Education reste Nationale et que les rythmes scolaires ne varient pas selon la couleur politique des municipalités ou selon les accords locaux. La territorialisation de l'école augmentant les inégalités entre élèves.

Pour ce faire compte-tenu que déjà au minimum 13 villes du 94 et des milliers de communes en France ont annoncé leur retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée, la seule solution est que toutes les villes de France dont Champigny repassent le plus vite à la semaine de 4 jours sur 36 semaines.

Mme Zelioli a exprimé son accord avec la nécessité que l'éducation soit nationale. Elle a expliqué qu'il était impossible pour Champigny de repasser à 4 jours dès la rentrée du fait des implications sur les personnels territoriaux, le conservatoire, les clubs sportifs et les licenciements que risquaient d'engendrer ce retour. Mais **la Municipalité s'est engagée à étudier la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours dès le 1er janvier 2018 et à envoyer un mail en ce sens à la DASEN dès ce soir.**

Ce qui a été fait :

« Madame G Mouquet-Burtin, avant la réunion du CDEN qui doit se tenir demain, la ville de Champigny sur Marne souhaite vous informer qu'elle va examiner la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines pour la rentrée de janvier 2018.

A cet effet, nous entamerons dès septembre la consultation avec l'ensemble de la communauté éducative.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée des suites, Vous souhaitant bonne réception, Bien à vous

Pour le Maire, L'adjointe déléguée en charge de l'éducation, Valérie ZELIOLI »

La délégation a estimé que c'était un premier pas positif mais a demandé à la Municipalité de se positionner clairement pour des rythmes nationaux 4 jours pour tous sur 36 semaines et la défense du caractère national de l'école et de faire valider ce choix par les conseils d'écoles comme le prévoit le texte mais non de s'inscrire dans une consultation locale sur plusieurs choix s'inscrivant dans l'éclatement de l'Education Nationale.

La délégation avec le SNUDI-FO, la CGT Educ action et SUD Education propose d'organiser une nouvelle réunion au mois de septembre et de s'inscrire dans l'assemblée départementale de délégués d'écoles proposée par Vitry afin de se mobiliser pour le retour au plus à 4 jours sur 36 semaines partout à Champigny, dans tout le Val de Marne et dans toute la France.

PHASE D'AJUSTEMENT DU MOUVEMENT : Compte-rendu de mandat.

Les groupes de travail concernant le mouvement complémentaire (affectations à titre provisoire) ont eu lieu du jeudi 22 juin au jeudi 6 juillet à la direction académique. Les 10 élus du SNUDI-FO 94 ont exercé leur contrôle sur ces opérations. Ils ont défendu les centaines de dossiers qui leur avaient été confiés par les personnels (que ce soit sur des postes d'adjoints ou des postes particuliers) et les ont informés, le jour-même, de leur affectation. Il faut savoir que dans le département, la grande majorité des vœux des personnels se porte sur des postes en maternelle et sur des écoles situées à l'Est du département. C'est dire la difficulté de faire respecter les barèmes et les vœux des personnels !

A chaque séance, le SNUDI-FO a dû pointer de multiples erreurs et a pu, ainsi, faire prévaloir les droits des personnels en faisant rectifier des dizaines d'affectations plus conformes aux vœux et aux droits des personnels.

Affectation à titre définitif des psychologues scolaires

A plusieurs reprises, les élus du personnel se sont adressés à la Directrice Académique pour défendre certaines catégories de personnel pour lesquelles ils ont obtenu de réelles avancées, ainsi en ce qui concerne les affectations des psychologues scolaires sortant de stage DEPS (formation au diplôme d'Etat de psychologie scolaire), les représentants du syndicat ont demandé, qu'à titre exceptionnel, tous les psychologues scolaires du 94 sortant de DEPS (il y en a 5) soient immédiatement titularisés sur le poste qu'ils ont obtenu à la phase principale (il y a en 3) ou à la phase d'ajustement (il y en a 2) afin qu'ils l'occupent de façon pérenne et qu'ils ne soient pas susceptibles d'être réaffectés sur un autre département de l'Académie à la rentrée 2018, sachant que dès la rentrée scolaire 2017, ces personnels seront gérés par le Rectorat et non plus par la Direction Académique dans le cadre de la mise en place du nouveau corps des psychologues de l'Education Nationale. Compte tenu des éléments confirmés par le Ministère, la DASEN a répondu favorablement à la demande de FO : nos collègues sont donc affectés à titre définitif sur leur poste !

Les postes de TR-ASH attribués aux volontaires

Concernant les affectations sur les postes de TR-ASH, répondant positivement à la demande du SNUDI-FO 94, l'administration a lancé un appel à candidature pour les 26 postes de TR-ASH restés vacants. Cela a permis d'éviter, lors de la phase d'ajustement, l'affectation de collègues non volontaires sur ces postes. Tous les collègues affectés sur un poste banal qui ne leur convient pas peuvent se porter candidat sur un poste de TR-ASH (sans pour autant avoir de garantie totale sur la zone d'intervention qui reste à négocier de préférence). Ces affectations se feront le 28 août. Pensez à envoyer le double de votre candidature au syndicat.

Pour rappel, pour les collègues qui n'ont pas de poste à titre définitif, une affectation à titre provisoire sur ces postes **est valorisée dans le calcul des barèmes** :

- Lors du mouvement intra : ajout de deux points de fonction par année d'exercice
- Pour les candidatures au stage CAPPEI : en 2016-2017, une année d'exercice sur des fonctions ASH est multipliée par 4 dans la limite de 20 points (soit 5 ans retenus au maximum).

28 août : reprise des groupes de travail

Les collègues qui sont actuellement MAD dans des circonscriptions ou qui auront postulé sur des postes de TR-ASH, seront affectés lors du groupe de travail qui se réunira le lundi 28 août.

Les délégués du personnel élus au titre du SNUDI-FO 94 à la CAPD Commission Administrative Paritaire Départementale

EXEATS- INEATS :

Les personnels n'ont pas à subir les conséquences de la situation déficitaire du département, aggravée par l'annonce de dizaines de licenciements de stagiaires !

Comme chaque année, des dizaines de collègues attendent désespérément une promesse d'exeat soit pour rejoindre leur conjoint, soit pour des problèmes médicaux, soit pour pouvoir assister un ascendant gravement malade. Une délégation du SNUDI-FO a donc été reçue le jeudi 6 juillet par la Direction Académique afin de défendre une quinzaine de recours concernant des demandes d'exeats refusées.

Chaque dossier présenté par le syndicat a été examiné par les représentantes de la DASEN avec attention. Les représentants du syndicat ont fait remarquer que, pour certains d'entre eux, des promesses d'ineat ont été accordées. La délégation a également souligné le fait qu'il est intolérable que des couples avec plusieurs enfants soient contraints de vivre avec un salaire en moins si l'exeat n'est pas accordé, ou que d'autres vivent déjà depuis plusieurs années avec un seul salaire alors que la mutation du conjoint est subie et ne relève pas d'un libre choix. Il est également intolérable que les handicaps et/ou les maladies graves et invalidantes ne soient pas traités de manière prioritaire dans les examens des dossiers. Est-il acceptable que les personnels subissent chaque année des décisions dont ils ne sont absolument pas responsables, notamment celles qui consistent à maintenir coûte que coûte des titulaires dans une académie au prétexte que celle-ci est déficitaire alors que , par ailleurs, cette même académie détient le triste record de licenciements de stagiaires creusant encore plus le déficit en PE dans les trois départements concernés ?

Face à ces situations dramatiques, le SNUDI-FO continue de défendre inconditionnellement les droits des personnels qui y sont confrontés.

Une centaine de profs stagiaires menacés de licenciement

Créteil, hier. Les professeurs des écoles stagiaires ont dénoncé les menaces de licenciement à l'issue de leur année de stage.

ÉDUCATION

« J'AI PASSÉ une année horrible ! On se retrouve dans des situations graves, en fragilité, parce qu'on n'est pas du tout soutenus, ni conseillés. » Des trémolos dans la voix, cette professeur stagiaire a été convoquée devant une commission pour statuer de sa titularisation. Mais comme une centaine de ses collègues de l'académie, c'est une lettre de licenciement qu'elle s'attend à recevoir.

Hier après-midi, une vingtaine d'entre eux, accompagnés par les représentants syndicaux du Snudi-FO, se sont rassemblés devant le rectorat de Créteil. « Nous alertons sur les problèmes de formation des professeurs stagiaires depuis la mastérisation. Comment peut-on leur reprocher de ne pas être capables de faire classe quand on ne les a pas formés pour ? » dénonce Marie-France Chiche du Snudi-FO.

« Il n'y a jamais eu de procédure d'alerte. On a laissé ces stagiaires devant une classe toute l'année pour à l'issue recevoir un avis négatif ! » souligne Thierry Audin, responsable des stagiaires au Snudi-FO. « Souvent, on les licencie puis on leur propose de devenir contractuels. Alors ils sont capables ou pas capables ? » abonde Marie-France Chiche.

Une délégation a été reçue hier soir au rectorat. Vingt-quatre dossiers ont été évoqués par les syndicats. « Tous ne sont pas en processus de licenciement, certains cas portent sur des renouvellements d'une année de stage. D'un point de vue juridique, l'arrêté de licenciement est obligatoire. Le fonctionnaire stagiaire retrouve ainsi son statut antérieur », explique-t-on, laconique, au rectorat. M.K.

Article paru dans le Parisien 94 du 6 juillet

Trois ans après le soi-disant rétablissement de la formation, la Rectrice prononcera-t-elle plusieurs dizaines de licenciements de professeurs stagiaires dans l'académie de Créteil ?

Des professeurs stagiaires en cursus normal ou en renouvellement, qui n'ont pas été sortis de leur classe et qui n'ont pas bénéficié de la moindre remédiation, ont été convoqués devant le jury après un avis négatif de leur Inspecteur. Plusieurs d'entre eux témoignent que, lors de l'entretien, les membres du jury ont :

- ❑ refusé de les laisser s'exprimer ;
- ❑refusé d'examiner les lettres de soutien de leurs collègues ainsi que tous les documents attestant de leur travail de préparation et de leur engagement professionnel indéniable !

Pour certains l'entretien décidant de leur vie professionnelle a duré 5 mn !

Les membres de jury se contentant de citer le rapport de l'IEN sans prendre en compte les avis parfois très favorables, voire élogieux, des autres formateurs (PEMF ou PESPÉ). Il est scandaleux de se limiter au compte rendu d'une seule visite pour sceller l'avenir professionnel d'EFS qui ont pourtant réussi un concours difficile et, pour la plupart, validé un master ou un DU voire 2 DU ! **Il est inadmissible que des EFS, que des IEN ont jugés aptes à faire classe durant toute l'année scolaire, soient finalement licenciés… pour embaucher à leur place des contractuels précaires.**

OUI à la formation des EFS ! NON à leur licenciement !